

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 | Tout savoir avant le 1er tour

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars (ouverture des bureaux de vote à Montmorency de 8h à 20h). Numéros des bureaux de vote, adresses, documents à présenter le Jour J, ... Voici un guide rapide pour vous préparer à voter.



La liste des bureaux de votes :

Attention | Bureaux 1 & 2 : Stationnement réservé avenue Foch. Avec disque, limité à 1 heure.

Attention | Bureau 4 : Accès par l'école maternelle Les Sablons (12, rue des Sablons)

- Bureau 1 & 2 : Salle des Fêtes, 3 avenue Foch
- Bureau 3 : École de musique "Orangerie", 23 rue du Temple
- Bureau 4 : Primaire Jules-Ferry, 101 avenue Charles-de-Gaulle
- Bureau 5 : Maternelle Sablons, Rue des Sablons
- Bureau 6 : Maternelle Pasteur, Rue Jean-Jacques-Rousseau
- Bureau 7 : Gymnase des Gallérands, Rue des Haras
- Bureau 8 : Primaire Ferdinand-Buisson, 25 avenue de la 1^{re} Armée française
- Bureau 9 : Maternelle Buisson 1^{er} préau, Chemin des hauts Briffaults
- Bureau 10 : Maternelle La Fontaine, Rue Corneille
- Bureau 11 : Maternelle Buisson 2^e préau, Chemin des hauts Briffaults

Où trouver le numéro de mon bureau de vote ?

1. Sur ma carte d'électeur
2. En contactant la mairie au 01 39 34 95 39 ou au 01 39 34 98 00 (dimanche de 8h à 20h)
3. En ligne sur [je trouve mon bureau de vote | Les élections en France](#)

Quels documents puis-je présenter ?

Attention : Vous devez présenter l'original du document. Une photographie ou un téléchargement sur smartphone ou une photocopie ne sont pas acceptés.

La carte d'électeur n'est pas indispensable.

1. Je suis électeur français

Vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d'élus local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Le permis de chasse délivré par l'Office national de la biodiversité n'est pas valable.

2. Je suis électeur européen

Vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité en cours de validité délivrée par l'administration compétente de l'État dont vous êtes titulaire de la nationalité
- Passeport en cours de validité délivré par l'administration compétente de l'État dont vous êtes titulaire de la nationalité
- Titre de séjour (en cours de validité)
- Carte d'identité d'élus local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie
- Carte d'identité militaire ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

Infos pratiques

Bureaux ouverts de 8h à 20h.